

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

16 NOV. 2019

ID : 056-215601626-20191113-DB20191103-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 13 novembre 2019

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2019 – CAISSE D'EPARGNE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Claudie LE BIHAN à Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC à Patrick GOUELLO, Christelle CAINJO à Pascaline ALNO, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN.

Absents : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE

Secrétaire de séance : Pierre-Yves CAINJO

Présents : 24
Pouvoirs : 07
Absents : 02

n°03

DIRECTION DES RESSOURCES

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2019 – CAISSE D'EPARGNE

Rapporteur : Antoine GOYER

Le Maire expose que pour les besoins de financement du programme d'investissement 2019, un emprunt complémentaire auprès de la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 1.000.000 € a été contracté.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 1.000.000 €
- Amortissement : constant
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0,40 %
- Base de calcul : 30/360 j
- Commission d'engagement : 0,20 %
- Intérêts payables trimestriellement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 21 octobre 2019 d'engagement auprès de la Caisse d'Epargne ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du lundi 4 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de cette information

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire